



CONDITIONS GENERALES VALABLES du 01/01/2018 au 31/12/2019

- Le dimanche et jours fériés l'établissement ferme ses portes à 22h00.
Pour les déjeuners, le service est inclus jusqu'à 19h au-delà 85€ de l'heure en supplément.
Pour les dîners, le service est inclus jusqu'à 3h au-delà 85€ de l'heure en supplément.
Pour les vins d'honneur, le service est compris pour 3 heures, au-delà 85€ de l'heure.
L'heure de départ retenue est celle du dernier partant, y compris sono. (une tolérance de 30min sera accordée pour le démontage de la sono.)
Le service du dessert devra être effectué avant 1h00 du matin. (Pour les diners)
- Les prix indiqués sont TTC aux taux en vigueur au 01/01/2014. Tout changement de taux ultérieur sera à répercuter.
- Les boissons sont à prendre dans notre carte ou forfait, seul le champagne pourra être amené par le client contre un droit de bouchon de 5€ / bouteille de 75cl.
- Les enfants de moins de 10 ans bénéficient d'un demi-tarif adulte ou du menu enfant.
- Les confettis et les jetés de riz sont interdits, 150€ vous seraient facturés le cas échéant.
De même, seule la projection de fumée artificielle est acceptée, pas de neige, bulles ou mousse dans la salle, 150€ vous seraient facturés le cas échéant.
- Les bougies seront impérativement flottantes ou en photophores, toute détérioration de nappe sera facturée 80€ TTC chacune.

Montants de la location de salle :

- **Les samedis de Mai , Juin, Juillet , Août et Septembre**

La location de salle pour le repas ou le vin d'honneur + le repas est de 950€.

- **Pour les autres samedis.**

La location de salle pour le repas ou le vin d'honneur + le repas est de 450€.

- Pour les vins d'honneur s'ils ne sont pas suivis du repas assis : location de salle de 1500€

- **Pour tous les dimanches, et les jours fériés**

La location de salle est de 200€.

- Le nombre d'invités ne pourra être inférieur à 30 adultes. En cas de nombre réel inférieur, le nombre facturé sera de 30 repas adultes.



- Conditions de règlement :
 - Versement d'un acompte de 500 € encaissé sous quinzaine, payable à la réservation et non remboursable en cas d'annulation.
 - Acompte de 50% de l'estimation de la prestation globale à régler 30 jours avant la réception
 - Le solde sera payé la semaine suivant la réception.
 - Conformément au code du commerce L.441.6 une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement ainsi que des pénalités de retard sur la base du taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente en vigueur à la date d'échéance majorée de 10 points seront appliqués en cas de non-respect des échéances.

- Toute annulation à moins de 2 mois de la date réservée donnera lieu à la facturation d'une indemnité de 2500€.
- Le plan de salle et le nombre de repas doivent être confirmés par écrit au plus tard 8 jours avant la date de la réception. Ce nombre sera le minimum facturé. Le menu doit être établi au minimum 6 semaines avant la réception et doit être identique pour tous.
- Conformément à la réglementation notre salle est équipée d'un sonomètre. A la troisième coupure sur la même demi-heure, le courant se coupe définitivement. Aucune réclamation ne pourra être faite en cas de coupure définitive prématurée. Veuillez à en avertir la personne en charge de la musique.
- La réservation de chaque date ne sera effective qu'après versement des 500 € et de la signature de ces **2 feuilles** de conditions générales qui vaut accord.

DATE(S) DE LA RECEPTION :

DATE DU VERSEMENT 1^{ER} ACPT :

NOM ET SIGNATURE DU CLIENT

NOM ET SIGNATURE DU TRAITEUR

Adresse :

E-mail :

Téléphone :